



CONTRAT D'ENGAGEMENT

Dispositif permis de chasser à 0 €

Afin de permettre le renouvellement des nouvelles générations de chasseurs et de lever le frein financier qui pourrait décourager les nouveaux candidats, la Fédération départementale des chasseurs de la Meuse lance l'opération " permis de chasser à 0 € ". **A partir de septembre 2026 les frais d'inscription au permis de chasser sont remboursés** à l'ensemble des candidat(e)s qui en feront la demande et qui s'engagent à remplir les conditions du présent contrat.

Conditions de l'offre « Permis de chasser à 0 € » :

1. Cette offre est réservée aux personnes résidentes en Meuse.
2. La Fédération départementale des chasseurs de la Meuse s'engage à rembourser les frais d'inscription et de formation réglés par le/la candidat(e) à l'OFB et à la FDC 55 lors de son inscription au permis de chasser.
3. Afin d'impliquer le/la candidat(e) dans un suivi assidu de la formation, le présent remboursement est assujéti à l'obtention du permis de chasser.
4. En cas d'échec à l'examen du permis de chasser, le/la candidat(e) pourra se réinscrire maximum deux fois, ce coût supplémentaire étant à ses frais. Au-delà de ces deux tentatives, les conditions de remboursement prévues dans ce contrat ne seront plus applicables.
5. Le remboursement des frais d'inscription au permis de chasser est conditionné à la validation annuelle du permis dans le département de la Meuse. Cette première validation doit avoir lieu dans la saison en cours lors de l'obtention au permis de chasser, ou au plus tard la saison suivante (délai adapté pour les candidats en chasse accompagnée). **Merci de joindre un RIB à ce document.**

Je soussigné(e)

Né(e) le/...../..... à

m'engage à remplir les conditions susmentionnées pour prétendre au dispositif « permis à 0 € ». Je comprends que le non-respect d'une ou de plusieurs de ces conditions entraînera de fait la rupture du présent contrat.

Fait à

Le/...../.....

Signature :

Lu et approuvé